

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 14 septembre 2020 à 20:00 h au 110 rue Grégoire à Henryville sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Isabelle Deland, Léo Choquette, et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente: Mme Geneviève Lavoie, directrice générale adjointe et sec.-trésorière adj.

La mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20:06hrs.

Absents : Valérie Lafond, conseillère et Jean-Sébastien Roy, conseiller.

7456-09-2020
Ouverture de la
séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que le ministre prolonge cet état d'urgence pour une autre période additionnelle;

CONSIDÉRANT que le ministre permet maintenant que les séances soient tenues en présence du public conditionnel au port du masque lors de déplacement ainsi qu'une distanciation sociale de deux mètres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Patrick Wenning, et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue avec public. »

7457-09-2020
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets ouvert.

7458-08-2020
Adoption des
procès-verbaux
des 3 et 24 août et
8 septembre 2020

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux du 3 et 24 août et 8 septembre 2020.

7459-09-2020
Adoption des
comptes à payer
du mois d'août et
ratification des
comptes déjà payés

Il est proposé par Michel Lord appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois d'août 2020 totalisant la somme de : 62 417.95 \$

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois d'août 2020 au montant de : 44 044.35 \$

Pour un total de comptes à payer de: 106 462.30 \$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Geneviève Lavoie, Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe

Période de
questions

Aucune question n'a été posée.

7460-09-2020
Non-
renouvellement de
l'entente
d'entraide
incendie
(5 municipalités)

Considérant qu'une entente intermunicipale en sécurité incendie existe depuis 2009 entre les municipalités d'Henryville, Noyan, St-Georges de Clarenceville, Saint-Sébastien et Venise-en-Québec et que celle-ci est renouvelée automatiquement à chaque 2 ans;

Considérant que la présente entente n'est plus respectée depuis les dernières discussions survenues en 2018 pour l'élaboration du libellé qui jusqu'à ce jour n'a jamais été ratifié;

Considérant que la municipalité d'Henryville absorbe des coûts pour chaque intervention en dehors de son territoire;

Considérant qu'il y a lieu de revoir la présente entente et de s'entendre sur des nouvelles modalités;

Considérant que selon l'entente, l'une des parties doit informer les autres parties par écrit de son intention de ne pas renouveler et ce, au moins 6 mois avant l'échéance de ladite entente, soit le 29 juin 2021;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyé par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité d'aviser les municipalités de Noyan, St-Georges de Clarenceville, Saint-Sébastien et Venise-en-Québec que la municipalité d'Henryville ne renouvellera pas l'entente intermunicipale qui sera échue le 29 juin 2021.

**7461-09-2020
Signature de
l'entente
d'entraide
incendie avec
Saint-Alexandre**

Attendu que les municipalités d'Henryville et de Saint-Alexandre s'engage à fournir le personnel et les équipements de son service de sécurité incendie par la municipalité requérante afin de lui prêter assistance lors d'un incendie ou sinistre de même nature, en autant que le personnel et les équipements requis sont disponibles sans mettre en danger sa sécurité incendie;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de l'entente intermunicipale d'entraide incendie tel qu'autorisée par la résolution no. 20-07-150 provenant de la municipalité de Saint-Alexandre et de désigner Mme. Danielle Charbonneau, mairesse et la directrice générale Mme. Sylvie Larose Asselin pour la signature de ladite entente.

**7462-09-2020
Signature de
l'entente
d'entraide
incendie avec
Saint-Armand**

Attendu que les municipalités d'Henryville et de Saint-Armand s'engage à fournir le personnel et les équipements de son service de sécurité incendie par la municipalité requérante afin de lui prêter assistance lors d'un incendie ou sinistre de même nature, en autant que le personnel et les équipements requis sont disponibles sans mettre en danger sa sécurité incendie;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de l'entente intermunicipale d'entraide incendie et de désigner Mme. Danielle Charbonneau, mairesse et la directrice générale Mme. Sylvie Larose Asselin pour la signature de ladite entente.

**7463-09-2020
Remboursement
services
administratifs
incendie dg./dga
et reddition de
comptes**

Attendu que la municipalité d'Henryville a déposé une demande de subvention dans le cadre d'un regroupement des services incendies conjointement avec la municipalité de Saint-Sébastien et que la firme Icarium avait été retenue;

Attendu que la directrice générale et la directrice générale adjointe ont fait toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir tous les documents des deux municipalités et de multiples recherches et documents de travail en surplus du travail régulier;

Attendu qu'une facturation a été expédiée à la municipalité de Saint-Sébastien pour les services rendus du 1^{er} octobre jusqu'au 31 décembre 2019 soit le montant de : 3579.78\$ et que cette dernière a payé les services de la directrice générale et la directrice générale adjointe pour le travail accompli en 2019 en surplus de leur travail régulier dans le cadre de cette démarche;

Attendu que la directrice générale de la municipalité d'Henryville doit faire une reddition de compte au plus tard le 30 septembre 2020;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal verse le montant perçu de la municipalité de Saint-Sébastien selon la répartition suivante à la directrice générale : 1812.48\$ et la directrice générale adjointe : 1170.66\$ afin que la reddition de compte soit finalisée et transmise dans les délais prescrits.

7464-09-2020 Adoption du règlement 178-2017-1	<p>Attendu qu'un avis de motion et 1^{er} projet ont été adoptés à la séance du 3 août 2020 relatif à la modification du règlement 178-2017 sur les services incendies pour les municipalités environnantes et lors des interventions du service des incendies pour les automobiles des non-résidents;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 178-2017-1 tel que modifié.</p>
7465-09-2020 Autorisation participation municipale de 20% programme Primada	<p>Attendu que la municipalité d'Henryville par la résolution 7450-08-2020 a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière;</p> <p>Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;</p> <p>Attendu que la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassements de coûts.</p>
7466-09-2020 QP 3^{ième} versement RIAEPHV	<p>Considérant que la municipalité d'Henryville a adopté par sa résolution no. 7077-11-2019 les prévisions budgétaires de la RIAEPHV pour 2020;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité verse le 3^{ième} versement de la quote-part à la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise, au montant de : 33,919.00\$ tel que prévu au budget.</p>
7467-09-2020 Autorisation 2^{ième} versement SQ	<p>Attendu que la municipalité a reçu la facture concernant les services de la Sûreté du Québec;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le 2^{ième} versement de la quote-part au Ministère de la Sécurité publique au montant de :108,512.\$</p>
7468-09-2020 Conditions renouvellement entente intermunicipale pour PTI	<p>Attendu que la municipalité a reçu la résolution pour le renouvellement de l'entente concernant la prévention incendie pour l'année 2021;</p> <p>Attendu que les membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie ont décidé d'utiliser l'IPC de décembre 2018 à décembre 2019 soit 2.7%;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité de renouveler l'entente du préventionniste pour 2021 avec un IPC de 2.7% passant le salaire de 50.36\$ de l'heure à 51.86\$ de l'heure pour Henryville comprenant les frais de déplacements de 36.\$ à chaque sortie.</p>
7469-09-2020 Demande de remboursement politique familiale	<p>Attendu qu'une famille a fait des demandes de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour des activités sportives;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité de rembourser une famille pour des activités sportives totalisant la somme de : 300.00\$.</p>
7470-09-2020 Demande de nomination d'un représentant municipal pour Véloroute	<p>Attendu qu'une demande a été faite par Tourisme Haut-Richelieu en regard avec le projet Véloroute du Lac Champlain afin de nommer un représentant municipal qui ferait partie dudit comité;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme Isabelle Deland, conseillère à titre de représentant municipal dans ce dossier et Danielle Charbonneau, mairesse en tant que substitut.</p>

**7471-09-2020
Demande
d'acquisition d'un
terrain lot
4775645**

Attendu que la municipalité a reçu une offre d'achat pour l'acquisition du lot 4775645 appartenant à la municipalité pour le montant de l'évaluation municipale;

Attendu que la municipalité demande à l'éventuel acheteur, avant d'accepter cette offre d'achat, de régulariser les dossiers en suspens quant à la vente de ceux-ci par le même acheteur;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité d'accepter de vendre le lot 4775645 au montant de 8,300.\$ conditionnel à la régularisation de la vente des autres terrains déjà autorisés par résolution.

**Rapport du
directeur des
services incendie**

Un rapport écrit a été transmis.

**7472-09-2020
Autorisation
refacturation
Olym fuite de gaz
d'ammoniac**

Attendu qu'une fuite de gaz d'ammoniac a eu lieu le 28 juillet dernier à la compagnie Olym route 133;

Attendu que le service incendie a dû avoir recours à l'APAM pour un montant de 722.50\$ et de l'entraide de la Ville de Longueuil pour le déversement de matières dangereuses pour un montant de 1946.55\$;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'expédition d'une facture à la compagnie Olym au montant de 2669.05\$ pour les factures reçues et d'autoriser le paiement des deux factures.

**Dépôt du rapport
de l'inspecteur
municipal**

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

**7473-09-2020
Adoption du
règlement de
zonage 59-2006-28**

Attendu qu'un avis de motion et dépôt du 1^{er} projet ont été donnés à la séance du 6 juillet 2020 et que le 2^{ième} projet a été adopté à la séance du 3 août 2020;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement de zonage 59-2006-28 autorisant la vente au détail dans la zone 201 et modifiant les normes des usages complémentaires.

**7474-09-2020
Demande
d'acquisition de
perceuses à
percussion**

Attendu que le service de voirie avait une perceuse à percussion laquelle est brisée et qu'il serait opportun d'en acquérir de nouvelles;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité de faire l'acquisition de perceuses à percussion provenant de Home Dépôt au coût de 349\$ pour deux perceuses Milwaukee comprenant deux batteries.

**7475-09-2020
Demande de
canalisation de
fossé en face d'une
propriété rue
Richelieu**

Attendu que la Municipalité prévoit faire des travaux de stabilisation de fossé devant le 46 et 23 rue Richelieu.

Attendu que le propriétaire du 46 rue Richelieu a manifesté son intention de payer la différence que coûterait une canalisation de fossé.

Attendu que la municipalité a déjà autorisé une canalisation de fossé dans un cas similaire au 211 Maurice-Duplessis

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'autoriser la canalisation du fossé devant le 46 rue Richelieu;

Que la municipalité défraie les coûts d'installation et d'empierrement et que le coût des tuyaux et du terrassement soit au frais du demandeur.

7476-09-2020
Remplacement du thermos de la fenêtre du bureau de l'inspecteur

Attendu que des soumissions ont été demandés à des fournisseurs pour faire le changement de thermos dans la fenêtre du bureau de l'inspecteur et que seulement Vitrierie 4 Saisons nous a répondu;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité d'accorder le contrat à Vitrierie 4 Saisons pour faire le changement des trois vitres thermos au montant de 740.\$ plus les taxes applicables comprenant les 3 vitres et l'installation.

7477-09-2020
Paiement 2^{ième} coupe levée de chemins

Attendu que André Paris inc. nous a expédié la facture tel que soumissionnée pour la deuxième coupe de la levée de chemins;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale a faire le paiement de 9048.53\$ à André Paris inc. pour le fauchage de la 2^{ième} coupe de la levée de chemins.

7478-09-2020
Qualité de l'air intérieur de l'hôtel de ville

Attendu que des soumissions ont été demandées pour la vérification de la qualité de l'air à l'intérieur de l'hôtel de ville, vu les divers symptômes perçus par les cadres et secrétaire-réceptionniste;

Attendu que deux soumissionnaires nous ont expédiés des prix soit :
BioVac System inc. pour un montant de : 865.\$ plus les taxes applicables
Benjel Chimistes conseil inc. pour un montant de : 1831.00\$ plus les taxes applicables;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil requiert les services de BioVac System inc au montant de 865.\$ plus les taxes applicables pour la vérification de la qualité de l'air à l'hôtel de ville.

7479-09-2020
Mandat étude de faisabilité Coop alimentaire

Attendu que la municipalité a demandé par la résolution 7454-09-2020 une offre de service de la part de Mme. L'Heureux et une offre de services de la part de M. Charbonneau concernant l'étude commune de faisabilité pour une Coop alimentaire à Henryville;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil est en accord avec l'offre de services de Mme L'Heureux au montant de : 900.\$ plus les taxes applicables et l'offre de service de M. Charbonneau au montant de : 8625.\$ et mandate ces derniers pour faire l'étude de faisabilité dans le projet de Coop Alimentaire.

Période de questions

Quelques questions ont été posées.

7480-09-2020
Levée de la séance

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 :59hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Geneviève Lavoie, directrice générale adj.et secrétaire-trésorière adj., certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Geneviève Lavoie

.....
Danielle Charbonneau, mairesse

.....
*Geneviève Lavoie, Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe*

« *Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal* ».

